



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(5)/L.20
12 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Cinquième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001

Projet de décision soumis par le Président de la Conférence des Parties

Date et lieu de la sixième session de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 4 de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

Rappelant aussi sa décision 1/COP.2 sur les sessions ordinaires de la Conférence des Parties,

Rappelant en outre la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985,

1. *Décide* que la sixième session de la Conférence des Parties se tiendra à Bonn (Allemagne), siège du secrétariat de la Convention, du 19 au 31 octobre 2003, au cas où aucune Partie n'offrirait d'accueillir cette session et de prendre à sa charge les dépenses supplémentaires correspondantes;
2. *Invite* le Secrétaire exécutif à répondre favorablement, avant le 31 janvier 2003, en consultation avec le bureau, à toute offre d'une Partie d'accueillir la sixième session;
4. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour préparer la sixième session de la Conférence des Parties.
